



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 28 juin 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 21 juin 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question 8), Mme Karima ROCHDI, M. Rémi STHAL (jusqu'à la question 36 incluse), Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 5), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 6), M. Philippe GONON, M. Jacques GROSERRIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Yves-Michel DAHOUI.

Absents :

M. Clément DELBENDE, M. Abdel GHEZALI, Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 7 incluse), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL (à compter de la question n° 37), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Michel OMOURI, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Clément DELBENDE à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à M. Nicolas BODIN, Mme Rosa REBRAB à M. Thierry MORTON (jusqu'à la question n° 7 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Catherine THIEBAUT, M. Rémi STHAL à Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 37), Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Ludovic CROIZIER (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Michel OMOURI à M. Pascal BONNET, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

OBJET : 52 - ZAC Pasteur - Compte Rendu annuel à la collectivité - Bilan financier arrêté au 31 décembre 2017

ZAC Pasteur

Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 mars 2018

Etat d'avancement de l'opération et bilan prévisionnel au 31 décembre 2017

Rapporteur : Mme ROCHDI, Conseillère Municipale Déléguée

	Date	Avis
Commission n° 3	13/06/2018	Favorable unanime (1 abstention)

La ZAC Pasteur a été créée en vue de renforcer l'attractivité du centre-ville par la restructuration d'un îlot et la réalisation d'un centre commercial, pièce maîtresse de cette opération d'aménagement participant à la mise en valeur et au dynamisme de ce secteur.

Le dossier de réalisation de la ZAC, comprenant le programme des équipements publics, a été approuvé par délibération du 19 janvier 2004. Lors de cette séance, le Conseil Municipal a également accepté, pour tenir compte des évolutions législatives, de mettre fin à la concession d'aménagement et d'engager la phase opérationnelle sous le régime d'une convention publique d'aménagement (CPA) avec la sedD.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 novembre 2017, la sedD a adopté une nouvelle dénomination, «SEDIA».

En application de l'article L 300-5 du Code de l'Urbanisme, la participation de la Ville au coût global de l'opération se décompose en participation et remises d'ouvrages. Elle est fixée par cette CPA, et doit faire l'objet d'une validation au vu du rapport établi ci-après et du bilan actualisé.

Le dernier CRAC a été présenté au Conseil Municipal le 22 juin 2017. Depuis cette date, l'année 2017 et le début de l'année 2018 ont vu :

- la fin de la commercialisation des boutiques par Klépierre, avec l'ouverture du magasin OVS Kids, marque italienne de prêt-à-porter enfants. Le centre commercial est aujourd'hui complet ;
- la fin de la commercialisation des logements anciens des bâtiments E et M par SEDIA, dont les travaux sont désormais achevés ;
- la mise en vente des biens acquis par la SEDIA par le biais du droit de délaissement ; celle-ci se conjugue avec la fin des travaux de parties communes du 10-12 Grande Rue.

Le Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 mars 2018 présente les données comptables de la ZAC Pasteur arrêtées au 31 décembre 2017. Il comprend le bilan prévisionnel au titre de la CPA jusqu'à fin 2019, et le projet d'avenant n° 13 à la CPA proposant la prorogation de la durée de la concession jusqu'en 2019.

I - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC)

Le présent CRAC mentionne successivement :

- 1°) L'état d'avancement physique au 31 mars 2018,
- 2°) L'état de la commercialisation,
- 3°) Les actions de communication,
- 4°) Le bilan financier prévisionnel au 31 mars 2018 (comptabilité arrêtée au 31.12.2017).

1 - Etat d'avancement physique au 31 mars 2018

1.1 Foncier

1.1.1 - Acquisitions

La maîtrise foncière de l'emprise nécessaire à la réalisation de l'opération est complète.

1.1.2 - Droit de délaissement

Conformément à ses missions, SEDIA s'est porté acquéreur de 8 locaux après estimation de France Domaine et accord de la Ville. Ces biens acquis dans le cadre de l'opération 1222 «Ilot Pasteur - secteur distinct», doivent être cédés avant la clôture de l'opération.

Une incertitude subsiste quant aux conditions de revente de ces biens, compte tenu du contexte immobilier contribuant à une dépréciation du prix de l'ancien. Une étude technique d'adaptation des locaux est en cours (possibilité de modification des volumes intérieurs) afin de proposer des biens plus en phase avec le contexte immobilier actuel.

1.1.3 - Ancien cinéma «Plazza Lumière», 59 rue des Granges (OP 1223)

Sur l'ensemble du bien acquis par la sedD, il reste un appartement situé au 1^{er} étage, à l'angle des rues des Granges et Morand, qui doit être cédé avant la clôture de l'opération.

1.2 Etudes et fouilles archéologiques menées dans le cadre de la CPA

Les obligations au titre de l'archéologie préventive ont été entièrement levées.

Le rapport post-fouilles (11 volumes), établi par le Service Municipal d'Archéologie Préventive, a été remis à SEDIA et à la DRAC-Service Régional d'Archéologie le 16 décembre 2016.

Reste à établir un programme de valorisation des découvertes, auprès de la communauté scientifique comme du grand public. Une première restitution a eu lieu au cœur du centre commercial des Passages Pasteur, avec une installation réalisée par le Service Municipal d'Archéologie Préventive.

1.3 - Recherches de financements et subventions

Plusieurs axes de financements ont été suivis pour accompagner les dépenses sur des thèmes ciblés.

- au titre du Fonds National pour l'Archéologie Préventive, deux subventions ont été obtenues pour un total de 835 000 € ;
- au titre de la réduction de la vulnérabilité et de la lutte contre les inondations, un dossier a été déposé auprès du FEDER, avec une réponse favorable à hauteur de 123 095 € ;

- au titre de la reconversion de sites urbains pollués, un dossier a été déposé auprès de l'ADEME. Malgré l'intérêt du dossier souligné lors d'une présentation aux journées techniques sur la reconversion des friches urbaines polluées, organisées par l'ADEME à Paris en 2011, le projet n'a pas été subventionné à ce titre ;
- au titre du Fonds Régional pour les Aménagements Urbains (FRAU), la Région Bourgogne Franche-Comté a retenu les aménagements d'espaces publics de l'opération Pasteur parmi les projets éligibles à une subvention d'un montant de 260 000 € ;
- au titre du Programme Opérationnel FEDER (Axe 5 - Volet urbain), l'Union Européenne participe au financement de la réhabilitation d'espaces urbains dégradés situés notamment en cœur de ville, pour un montant prévisionnel de 250 750 €.

Subventions obtenues directement par la SEDIA (inscrites au bilan)

Organisme	Objet de la subvention	Montant
ADEME	Plan de relance friches urbaines polluées	236 138 €
FNAP (Fonds National pour l'Archéologie Préventive)		835 000 €
TOTAL		1 071 138 €

Subventions obtenues directement par la Ville de Besançon (ne figurant pas au bilan)

Organisme	Objet de la subvention	Montant
FISAC	Requalification place Pasteur (2007)	177 150 €
Département du Doubs	Contrat «CITE» - requalification place Pasteur (2007)	316 610 €
SYDED	Eclairage et mise en lumière place Pasteur (2007)	26 587 €
FEDER	Lutte contre les inondations	123 000 €
Région Bourgogne Franche-Comté	Fonds Régional d'Aménagement Urbain - requalification des espaces publics (2014)	260 000 €
Union européenne	FEDER - Axe 5 Volet urbain	250 750 €
TOTAL		1 153 097 €

Il est précisé que seules les subventions perçues directement par l'aménageur apparaissent dans le bilan prévisionnel d'opération tel qu'établi par la sedD. Dans le cas des subventions obtenues directement par la Ville, les sommes ont alimenté le budget Ville.

1.4 - Suivi technique et autorisations d'urbanisme

- Permis de Construire

Après instruction et enquête publique, le permis de construire (PC) a été délivré le 15 décembre 2006 par la Ville de Besançon. Ce Permis est purgé de tout recours et définitif depuis le 23 juin 2007.

Depuis 2007, différentes modifications au PC d'origine ont été délivrées. Un transfert partiel de PC au profit de la sedD sur les bâtiments E et M, en vue de la réhabilitation et de la vente en accession de 7 logements, a été délivré le 24 décembre 2015.

Un dernier PC modificatif doit être déposé en 2018, concernant des adaptations récentes intervenues pour ajuster la construction en cours, dans la partie commerces comme dans la partie Logements.

1.5 Travaux

- Réhabilitation des bâtiments E et M

Dans le cadre des missions visées par la CPA, SEDIA avait été chargée de réhabiliter les deux bâtiments E (rue du Lycée) et M (cour de Rosières / rue du Loup), afin de permettre au sein de l'opération la commercialisation de logements anciens en accession à la propriété. Cet objectif concourt à la volonté d'ouvrir l'opération Pasteur à une variété et une mixité de programmes d'habitat.

La part importante de parties communes, incluant des éléments patrimoniaux à restaurer, en regard du faible nombre de logements attendu explique en partie un coût travaux supérieur aux prévisions initiales.

- Problématique du 17-19 rue Claude Pouillet

Suite à un arrêté de péril pris par la Ville de Besançon en 2013, le 19 rue Claude Pouillet, libéré de tout occupant, a fait l'objet d'une démolition du bâtiment sur cour ; celui situé sur rue a été conforté, préalablement à l'engagement par Eiffage de la déconstruction du 17, rue Claude Pouillet.

L'ensemble des mesures et les modalités de participation financière de chacune des parties ont été entérinés par un protocole entre SEDIA et le propriétaire du bâtiment d'une part, et entre SEDIA et Eiffage d'autre part. Ces accords préservent à la fois les intérêts du propriétaire, de l'opération Pasteur, et de la valorisation patrimoniale.

SEDIA a réalisé les travaux de réhabilitation du bâtiment sur rue (OP 1226) dont le montant intègre des surcoûts liés notamment à l'état de délabrement constaté après examen approfondi et curage.

En raison du décès de M. Gervasoni et du refus de ses héritiers de respecter le protocole signé par leur père, le bâtiment maintenant réhabilité est toujours sous la garde de SEDIA.

Après plusieurs tentatives de conciliation menées par la Ville de Besançon, SEDIA ou le notaire chargé de la succession, toutes infructueuses, il a été décidé début 2018 de lancer une procédure de vente forcée.

La résolution de ce dossier complexe et des procédures afférentes, couplée à la nécessité de réaliser les ventes des appartements acquis dans le cadre du droit de délaissement avant la clôture de l'opération, explique la demande de prolongation de la concession d'une année.

1.6 Espaces publics

Partie intégrante du programme de la ZAC, la requalification des espaces publics autour de l'opération Pasteur participe à la valorisation du centre-ville ; elle était une des conditions de la réussite de l'opération.

Le programme initial incluait l'aménagement de la place Pasteur, des rues Claude Pouillet, du Loup, d'une partie de la rue du Lycée ; le périmètre d'intervention a ensuite été étendu aux rues situées aux abords du périmètre de l'opération, à savoir l'autre partie de la rue du Lycée ainsi que la placette située au carrefour des rues du Lycée, de l'Orme de Chamars et Pasteur. Cette extension de travaux a été intégrée aux missions de SEDIA par avenant n° 10 à la CPA en 2014, et incluse dans le budget global des espaces publics de la ZAC.

Les travaux se sont déroulés en deux phases, entre l'été 2014 et fin 2015, et sont aujourd'hui achevés. Seuls subsistent quelques compléments d'interventions rue du Loup.

2 - Commercialisation - Vente des biens

La Ville de Besançon a confié à SEDIA :

- la commercialisation des biens acquis dans le cadre du droit de délaissement et situés dans le périmètre de l'opération (OP 1222 «Secteur distinct») ;

Une étude technique d'adaptation a été réalisée montrant la possibilité de modification des volumes intérieurs.

Une campagne de commercialisation utilisant plusieurs canaux (internet, agences immobilières) a été mise en place depuis fin 2017.

Des visites ont été réalisées montrant le potentiel par ces appartements, qui bénéficient par ailleurs de parties communes réhabilitées entre 2017 et 2018.

Néanmoins, un risque subsiste concernant le prix de revente au regard de l'état moins favorable du marché immobilier ancien actuel comparé à la période d'acquisition des biens en question.

L'objectif de vente de ce patrimoine au juste prix implique une durée de commercialisation plus longue, ce qui induit également une demande de prolongation de la concession d'une année supplémentaire, jusqu'au 31 décembre 2019.

- la réhabilitation et la commercialisation des bâtiments E & M (OP 1225), inscrits à l'inventaire des Monuments Historiques

Les 8 logements des bâtiments E et M sont à ce jour tous vendus ainsi que les parkings.

3 - Communication - Valorisation et récompenses

Trophées du Cadre de Vie FIMBACTE

La valorisation de l'opération s'est concrétisée par l'obtention en octobre 2016 du **Grand Prix National des Trophées du Cadre de Vie**, dans le cadre du 21^{ème} festival Fimbacte, événement fédérateur annuel qui valorise les compétences des professionnels en matière d'aménagement.

En distinguant les Passages Pasteur parmi 75 dossiers présélectionnés, le jury a souhaité mettre en avant la volonté dans le projet de concilier valorisation du patrimoine et attractivité du cœur historique de la capitale comtoise.

Trophées des Centres-villes et cœurs de métropoles - GAZETTE DES COMMUNES

Le Courrier des maires et la Gazette des communes ont remis le 19 octobre 2017 à Paris divers prix aux sept lauréats de la 2^{ème} édition des trophées des centres-villes et cœurs de métropoles, qui vise à récompenser les initiatives locales.

Le jury -composé d'experts privés comme publics, de représentants d'associations d'élus et de territoriaux ainsi que de journalistes- a choisi de mettre en valeur la ville de Besançon, qui a obtenu le «Prix du Jury» pour sa politique globale symbolisée par la restructuration des «Passages Pasteur» dans le centre-ancien.

Trophées du SIATI (Sommet International de l'Aménagement de Territoire et de l'Immobilier)

Le SIATI met en avant chaque année plus de 100 décideurs du privé et du public et honore les meilleurs acteurs et les projets performants menés en synergie avec le développement durable dans le secteur des infrastructures, de l'aménagement du territoire et de l'immobilier.

Dans le secteur Aménagement du territoire, la Ville de Besançon avec SEDIA a obtenu le 13 juin 2017 une mention spéciale au titre de la meilleure transformation de zone urbaine avec l'opération Pasteur, pour les villes de moins de 150 000 habitants.

II - Bilan financier prévisionnel

1 - Présentation du bilan

Le tableau ci-après comprend le bilan prévisionnel de l'opération CPA au 31/03/2018 (avec arrêté comptable au 31 décembre 2017) et présente la comparaison et les écarts entre le présent bilan prévisionnel et le bilan prévisionnel au 30 mars 2017, approuvé par le Conseil Municipal du 22 juin 2017. Ces derniers sont établis sur la base de l'ensemble des dépenses HT et recettes HT exprimées en K€.

Le présent bilan financier prévisionnel au 31/12/2017 au titre de la CPA a été établi en prenant en compte:

- les dépenses réglées et recettes perçues au 31 décembre 2017,
- les dépenses et recettes constatées ou prévisionnelles pour l'année 2018 et 2019,
- les dépenses et recettes prévisionnelles à engager jusqu'à son échéance prévue en 2019.

Ce bilan prévisionnel de la CPA PASTEUR regroupe les bilans (jointes en annexe) des sous-opérations suivantes qui ont été dissociées pour des raisons comptables et fiscales liées au champ d'application de la TVA :

- Opération d'aménagement dénommée «ZAC PASTEUR» (OP 1220 - opération mère),
- Opération de gestion dénommée «Ilot PASTEUR - Gestion des biens immobiliers» (OP 1221),
- Opération d'acquisitions d'opportunité et reventes dénommée «Ilot PASTEUR - Secteur Distinct» (OP 1222),
- Opération commerciale dénommée «CPA PASTEUR - PLAZZA» (OP 1223),
- Opération commerciale dénommée «Logements anciens à réhabiliter» (OP 1225),
- Opération de réhabilitation dénommée «réhabilitation du 19, rue Claude Pouillet» (OP 1226),
- Opération de réalisation de la mise aux normes du parking dénommée «Sprinklage parking» (OP 1227).

Toutefois, la présente délibération présente le bilan consolidé qui regroupe l'opération mère 1220 et les 6 sous-bilans 1221 1222 1223 1225 1226 1227.

La ligne «Apport de l'opération mère» (OP 1220) représente l'apport de l'opération mère 1220 aux sous-opérations (OP 1221, OP 1222, OP 1225, OP 1226) afin de les équilibrer.

La ligne «Contribution de l'opération mère 1220 aux sous-opérations 1221, 1222, 1225, 1226» représente la contrepartie en recettes de la ligne «Apport» en dépenses.

CPA PASTEUR CONSOLIDE

OPERATIONS 1220 - 1221 - 1222 - 1223 - 1225 - 1226 - 1227

BILAN PASTEUR CONSOLIDE

Intitulé	Bilan au 31-12-2016	Comptabilisé à fin 2017	Bilan au 31-12-2017	Ecart
	Nouveau	Année	Nouveau	
DEPENSES	39 876 088	37 334 903	39 909 888	33 800
ACQUISITIONS	12 271 406	12 102 709	12 271 406	0
ETUDES	2 628 125	2 602 285	2 613 105	-15 020
TRAVAUX	14 768 251	14 645 450	14 736 330	-31 921
FRAIS ANNEXES	3 140 246	2 823 300	3 127 986	-12 260
FRAIS FINANCIERS	2 168 418	2 039 978	2 226 418	58 000
REMUNERATION	3 212 155	2 958 133	3 212 155	0
APPORT DE L'OP. 1220 AUX OP 1221 - 1222 - 1225 - 1226 - 1227	1 687 487		1 722 487	35 000
RECETTES	39 876 088	36 361 101	39 909 888	33 800
RECETTES TIERS	16 321 070	16 321 070	16 319 870	-1 200
RECETTES CONCEDANT	21 867 531	21 809 031	21 867 531	0
CONTRIBUTION DE L'OP. 1220 AUX OP 1221 - 1222 - 1225 - 1226 - 1227	1 687 487		1 722 487	35 000
RESULTAT D'EXPLOITATION	0	-973 802	0	0

2 - Comparaison des dépenses et recettes «Tiers» avec le dernier bilan et commentaires

DEPENSES

Le total des dépenses est établi à 39 909 K€ HT, soit une augmentation de 34 K€ HT.

Total réglé au 31 décembre 2017 : 37 335 K€ HT (93 % d'avancement).

Les principaux postes de dépenses HT ayant subi des variations sont :

- Etudes : **- 15 K€ HT**

- La proximité de la fin d'opération ne justifie plus le maintien d'une réserve pour étude, hormis pour une mission d'expertise juridique liée à la résolution du dossier Gervasoni.

- Travaux et honoraires : **- 32 K€ HT**

- La diminution se justifie par la fin des travaux qui ne nécessite plus le maintien d'une provision pour imprévus. Elle permet d'alimenter la ligne relative aux frais financiers et de portage des logements acquis dans le cadre du droit de délaissement.

- Frais Annexes : **- 12 K€ HT**

- La diminution de cette ligne permet de compenser l'augmentation de la ligne des frais financiers du fait du prolongement de la durée de portage.

- Frais Financiers : **+ 58 K€ HT**

- L'augmentation des frais financiers est liée au portage des biens acquis dans le cadre du droit de délaissement et à céder avant la clôture de l'opération, ainsi qu'au délai nécessaire à la résolution du dossier du 19 rue Claude Pouillet.

RECETTES

Le total des recettes est établi à 39 909 K€ HT, soit une augmentation de 34 K€ HT.

Total perçu au 31 décembre 2015 : 36 361 K€ HT (91 % d'avancement).

- Recettes tiers : **- 1 K€ HT**

- L'écart s'explique par le solde de la subvention du SYDED légèrement inférieur aux prévisions.

3 - Comparaisons des recettes «Concédant» avec le dernier bilan et commentaires

Participations

	Bilan au 31/12/16	Bilan au 31/12/17	Différentiel
Participation	19 047	19 047	0
Remise d'ouvrage	2 820	2 820	0
TOTAL	21 867	21 867	0

La participation de la Ville de Besançon est inchangée par rapport au précédent exercice.

III - VEFA Parking

Le coût du parking public en ouvrage de 250 places validé par le Compromis de Vente en l'Etat Futur d'Achèvement entre la Ville et Eiffage est de 6 390 000 € HT, valeur avril 2003. Ce montant est actualisable selon l'indice BT 01 conformément aux termes fixés dans le compromis.

L'acte de vente définitif a été signé le 22 juin 2012. Le prix de vente, actualisé conformément à l'indexation fixée dans la Promesse de vente signée le 23 janvier 2006 (dernier index BT 01 connu) s'élève en définitive à 8 656 014,89 € HT.

La livraison du parking est effective depuis le 17 juillet 2015, assortie de réserves, désormais levées.

A l'unanimité des suffrages exprimés (7 abstentions), le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le présent bilan prévisionnel de l'opération ZAC Pasteur dont les dépenses prévisionnelles sont estimées à hauteur de 39 909 K€ HT ;

- d'approuver l'engagement du concédant à l'opération qui s'établit à 21 867 K€ HT (montant inchangé) et son échéancier, comme détaillé ci-dessous :

	Total réalisé au 31/12/2017	2018	TOTAL
Participation (en KE HT)	18 779	225	19 004
Participation en nature		43	43
Remises d'ouvrages (en KE HT)	2 820		2 820
TOTAL GLOBAL RECETTES CONCEDANT	21 599	268	21 867

- d'approuver l'effort financier global :

	participation en K€ HT	remise d'ouvrage en K€ HT	TOTAL
ZAC	19 047	2 820	21 867
Parking en K€ HT (valeur Juin 2016)		8 656	8 656
TOTAL			30 523

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant n° 13 à la Convention Publique d'Aménagement prorogeant la concession jusqu'à fin 2019.

M. BODIN (2), élu intéressé, n'a pris part ni au vote, ni au débat.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,


Danielle DARD.



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 46

Contre : 0

Abstentions : 7

Ne prennent pas part au vote : 2

Préfecture du Doubs

Reçu le - 6 JUL. 2018



Contrôle de légalité